



La CVEC (contribution vie étudiante de campus), « un impôt » qui masque le problème de fond des SUAPS

Un nouveau décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 et une circulaire du 21 mars viennent de sortir. Ils ne font qu'amplifier nos craintes.

Le SNEP s'oppose au principe de la CVEC (90 euros) car nous restons attachés au principe de gratuité. Ce n'est pas le paiement qui ouvre les droits mais l'inscription. Le développement du sport, de la culture, de la santé,... à l'université relève de la mission de service public.

Ensuite nous pensons que cette CVEC pourrait éloigner à terme les SUAPS de leur présence dans les maquettes de formations. En effet, elle pourrait enfermer de façon structurelle les SUAPS dans le volet animation. Les SUAPS se trouveraient, au même titre que d'autres prestataires de services (CROUS), en concurrence, pour proposer des activités sur les campus, au risque d'une forme d'externalisation!

Puis dans la collecte du paiement jusqu'au reversement dans les établissements nous constatons des pertes en lignes. En effet nous ne comprenons toujours pas que ce soit les CROUS qui soient l'organisme collecteur et prennent 15% de cet impôt. Au bout du bout ce sont 41 euros qui reviennent finalement par étudiant à l'établissement (soit à peine 45,55 % du montant que l'étudiant a versé). Ainsi sur une part de 90€ :

- 41€ reviennent à son université
- 13,50€ sont prélevés par le CROUS
- 16€ vont au pot commun des boursiers qui ne cotisent pas
- et 20,50€ semble se perdre quelque part dans le budget Etat ! (soit 22,7%).

Prenant acte de la mise en œuvre de cette CVEC nous demandons (avec le GNDS) qu'un fléchage national soit fixé pour chaque service commun (santé, culture, sport et FSDIE) pour éviter les mises en concurrence locale entre les services.

Or, ce Décret ne va pas jusqu'au bout du fléchage : « **au minimum** de 15 % pour le financement de la médecine préventive » (soit 6,15 euros) et **au minimum** 30 % pour les projets étudiants et actions sociales (13,30 euros). Il restera donc au maximum 22,55€ pour culture, sport et... sans cadrage national.

Ainsi, chaque SUAPS, devra dans les groupes de travail d'établissement, avec « tous les partenaires » dont les CROUS, justifier et quémander une part de cette CVEC. C'est donc encore du temps de « stratégies, de lobbyings » dans des commissions locales pour arracher des parts afin d'améliorer plus ou moins les missions et actions que les SUAPS portent (Installations Sportives, emplois, stages...). On fait bien rentrer les SUAPS dans des logiques de prestations de services. On leur demande d'élargir les horaires d'ouverture, d'augmenter l'offre d'activité dont « celles du bien être à l'approche des examens »... avec un financement au montant aléatoire car négocié localement.

Cette CVEC est bien un outil d'enfumage et de complications qui permet d'esquiver politiquement une véritable programmation de financement public des SUAPS en budget, en postes statutaires de personnels et IS. Le SNEP-FSU porte un tout autre projet. Celui-ci permettrait une véritable démocratisation des APSA à l'université, synonyme de formation complète et équilibrée.

Nous n'acceptons pas que les directions et enseignants des SUAPS soient placés dans un système concurrentiel pour répondre quotidiennement à leurs missions de services publics.

pascal.anger@snepfus.net